infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

BELGIQUE –L'opposition au maïs Mon810 n'est que politique, selon des chercheurs flamands

Par Eric MEUNIER

Publié le 06/01/2011, modifié le 09/03/2026

Selon un rapport de juillet 2010 de l'institut public des Sciences de la vie (VIB), situé en Belgique, l'opposition au maïs Mon810 serait le fait de considérations politiques et non scientifiques [1]. Le rapport de 19 pages aborde les questions de la pyrale du maïs (insecte cible avec la sésamie de la toxine produite par le maïs Mon810), l'intérêt économique de ce maïs, les impacts sur la santé et l'environnement et les conséquences pour l'agriculture. Ainsi, après avoir rappelé que la toxine Bt produite par le maïs Mon810 cible la pyrale du maïs « qui était originellement un problème états-unien », le rapport est résolument optimiste sur cette PGM. D'après les chercheurs, ce maïs a un intérêt économique pour les agriculteurs puisqu'il a un rendement à l'hectare supérieur aux variétés non transgéniques du fait de la résistance aux insectes- aucun effet n'a été montré à ce jour sur la santé et l'environnement (les auteurs abordent en vrac les travaux de Chapela, Séralini et Velimirov) - enfin, les mesures de coexistence adoptées par les Etats membres doivent permettre, toujours selon ce rapport, de garantir l'absence de maïs GM dans les productions et filières conventionnelles et biologiques. Pour les chercheurs, la seule explication de l'opposition au maïs Mon810 est que « les opinions publiques de plusieurs Etats membres sont toujours très opposées à l'introduction de cultures GM. Les hommes politiques voient donc, dans le refus du maïs Mon810, un moyen de répondre aux attentes du public »...
On notera néanmoins que sur les aspects d'évaluation scientifique, l'institut n'aborde pas du tout les arguments présentés par les Etats membres à la base de leur décision nationale d'interdiction de ce maïs. Ainsi, pour le gouvernement français, l'incapacité de la Commission européenne à répondre à la question sur la toxicité de ce maïs [2] illustre par exemple les lacunes des dossiers de demande d'autorisation présentés par les entreprises et servant à évaluer les risques liés à l'utilisation des PGM. Par ailleurs, l'intérêt économique du maïs Mon810 est pour le moins rapidement traité et ce, de manière étonnante pour un institut scientifique, car à ce jour, aucune étude d'analyse socio-économique n'a été conduite. Pourtant, de telles études sont nécessaires pour établir une balance économique bénéfices – risques de ces plantes. Enfin, la volonté des politiques de « répondre aux attente du public » étant le seul argument avancé pour expliquer l'opposition au maïs Mon810, l'institut semble suggérer que les décisions d'interdiction de culture ne sont pas sages, puisque selon le rapport, toutes les données scientifiques démontreraient que ce maïs n'a que des avantages. Cette dernière constatation, à elle seule, jette une lumière crue sur les motivations de ce rapport qui, sous couvert de synthèse des connaissances scientifiques, n'apporte pourtant pas de réponses aux questions soulevées par les experts nationaux et

notamment français.

---

[1] http://www.vib.be/en/news/Pages/Sci...

[2] cf. Inf'OGM n°103, avril 2010, OGM en Europe : les autorisations accordées sont-elles valables scientifiquement ?

Adresse de cet article : https://infogm.org/belgique-lopposition-au-mais-mon810-nest-que-politique-selon-des-chercheurs-flamands/